Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Montagne et pastoralisme, le Vaucluse veut peser dans l'Acte III de la loi Montagne



À Beaumont-du-Ventoux puis à Saint-Christol, élus locaux, maires de communes de montagne et acteurs du pastoralisme ont engagé une réflexion collective de fond sur l'avenir des territoires d'altitude en Vaucluse. Au cœur des échanges ? L'adaptation des politiques publiques, la défense du pastoralisme et la contribution du département aux futures évolutions de la loi Montagne.

Réunis en octobre à la mairie de Beaumont-du-Ventoux, Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, et Alain Brémond, maire de la commune, ont engagé un débat nourri avec les élus des territoires de montagne. Flassan, Rustrel, Sault, Savoillans, Sivergues ou encore les représentants de la Communauté de communes Ventoux Sud étaient présents pour faire entendre la voix de ces territoires souvent en première ligne des mutations climatiques et économiques.

Un front commun des élus de la montagne vauclusienne

Tous deux co-référents départementaux de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), les intervenants ont rappelé l'urgence d'une évolution de la loi Montagne vers un Acte III, afin de mieux prendre en compte les spécificités locales. En Vaucluse, 29 communes de montagne et 81 communes pastorales sont directement concernées par ces enjeux structurels.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Des territoires fragilisés, mais déterminés

Les défis sont multiples et d'une ampleur inédite. Le réchauffement climatique bouleverse les équilibres naturels, fragilise les économies locales et pèse sur le quotidien des habitants. En Vaucluse, l'agriculture concentre de nombreuses inquiétudes : lavande, cerise, viticulture ou élevage font face à des crises successives, aggravées par la raréfaction de la ressource en eau, la prédation du loup, l'augmentation des risques naturels et la disparition progressive de certains services publics.

Un soutien national renforcé ?

Face à ces constats, une question traverse les débats : les communes de montagne peuvent-elles encore se projeter dans l'avenir sans un soutien national renforcé ? Pour les élus réunis, la réponse passe par une solidarité nationale assumée, capable d'accompagner ces territoires dans leur adaptation climatique et leur développement durable.



Lucien Stanzione et Alain Brémond entourés d'élus pour débattre du pastoralisme et de la Loi Montagne Copyright Lucien Stanzione communication

L'Anem en ordre de marche pour l'Acte III

Cette réflexion s'inscrit dans une dynamique nationale portée par l'Anem. Les auditions menées auprès des élus départementaux ont nourri les travaux de son Congrès, organisé en octobre, qui a abouti à 34

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

propositions concrètes pour l'Acte III de la loi Montagne.

Prochaine étape ?
La prochaine étape sera de demander aux 29 communes de montagne du Vaucluse d'en prioriser dix, avant le comité directeur de l'Anem qui a eu lien en novembre. Sur cette base, les élus entendaient interpeller directement le Gouvernement afin de faire remonter les attentes du terrain.

Le pastoralisme, pilier des paysages et des équilibres ruraux
Au-delà des politiques publiques, le pastoralisme s'impose comme un enjeu central. Début novembre, à Saint-Christol, haut lieu de l'histoire pastorale vauclusienne et célèbre pour sa foire aux agnelles, une large réunion d'échanges a rassemblé élus, éleveurs et représentants associatifs.

Ils œuvrent pour la ruralité
Aux côtés de Denise Leiboff, présidente de l'Association des communes pastorales de la région Sud-PACA et maire de Lieuche (Alpes-Maritimes), l'objectif était clair : mieux connaître le pastoralisme pour mieux agir. Le sénateur Lucien Stanzione, nommé co-rapporteur par le Sénat d'une mission d'information sur le pastoralisme, a annoncé une série d'auditions départementales prévues de janvier à juin 2026.

Une forte mobilisation
La forte mobilisation éleveurs, maires, présidents de communautés de communes, représentants des communes forestières, du Cerpam (Centre d'études et de réalisations pastorales) et des associations régionales, témoigne d'une dynamique collective déjà bien engagée.

Des pistes concrètes pour l'avenir
De ces échanges émergent plusieurs perspectives : renforcer les synergies entre communes forestières, pastorales et l'Anem, identifier et préserver des zones pastorales stratégiques, ou encore réfléchir à un statut pour les louvetiers. Autant de leviers pour préserver une activité qui façonne les paysages, entretient la biodiversité et contribue à l'alimentation de demain.

Montagne et pastoralisme une seule voix
Entre montagne et pastoralisme, le Vaucluse entend désormais parler d'une seule voix. Loin des discours incantatoires, les élus affichent une volonté commune : inscrire durablement ces territoires dans les politiques nationales, préserver un patrimoine vivant et éviter que les communes de montagne ne deviennent les grandes oubliées des transitions en cours. Un enjeu local, mais aussi profondément national.
Mireille Hurlin